

PRÉSENTATION AUX PARENTS ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026



Association Air des Bois
Centre de vie en forêt

AVRIL - MAI 2025

WWW.AIRDESBOIS.CH

AGENDA SOIRÉE

- 1** Présentation de l'association
- 2** Les missions d'Air des bois
- 3** L'équipe éducative
- 4** Le partenariat avec la Ville
- 5** Le projet
- 6** Les bénéfices du plein-air
- 7** Une journée-type au CVF
- 8** Habillement et matériel
- 9** Maladies et blessures
- 10** Règles de sécurité
- 11** Collaboration IPE – CVF – Parents
- 12** Rappel et conclusion



1

Le comité d'Air des bois



Carole Dubois
Présidente
Ingénieure en environnement



Valérie Denisart
Trésorière
Professionnelle de l'éducation



Laurent Colloud
Membre
Ingénieur en informatique



Amandine Bayart
Secrétaire
Maîtresse d'école



Gabriel Gerber
Membre
Ingénieur en environnement



Candice Floch
Membre
Ostéopathe

STATUTS ADHÉSION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Vous pouvez télécharger les statuts de l'association **Air des Bois** ici :

Si vous souhaitez adhérer à l'association, merci de remplir le formulaire en ligne :

PV de l'AG du 23.04.2024
PV de l'AG du 13.10.2023

Les missions d'Air des bois



La gestion du centre de vie en forêt (CVF) et la promotion de la pédagogie par la nature



Proposer une alternative de garde à la journée, accessible financièrement, destinée aux enfants et parents lausannois, en s'appuyant sur une approche bienveillante inspirée de la pédagogie en plein air.



3

L'équipe éducative et intendance



Le partenariat avec la Ville



Ville de Lausanne

-  La Ville de Lausanne subventionne le CVF
-  Prise en charge à la journée
-  Projet pilote de 3 ans, démarrage de la troisième année
-  Collaboration avec le SPADOM
-  Autorisation du Canton (SCAJE)
-  Discussions pour pérenniser la prestation
-  Possible changement du lieu de repli en janvier 2026

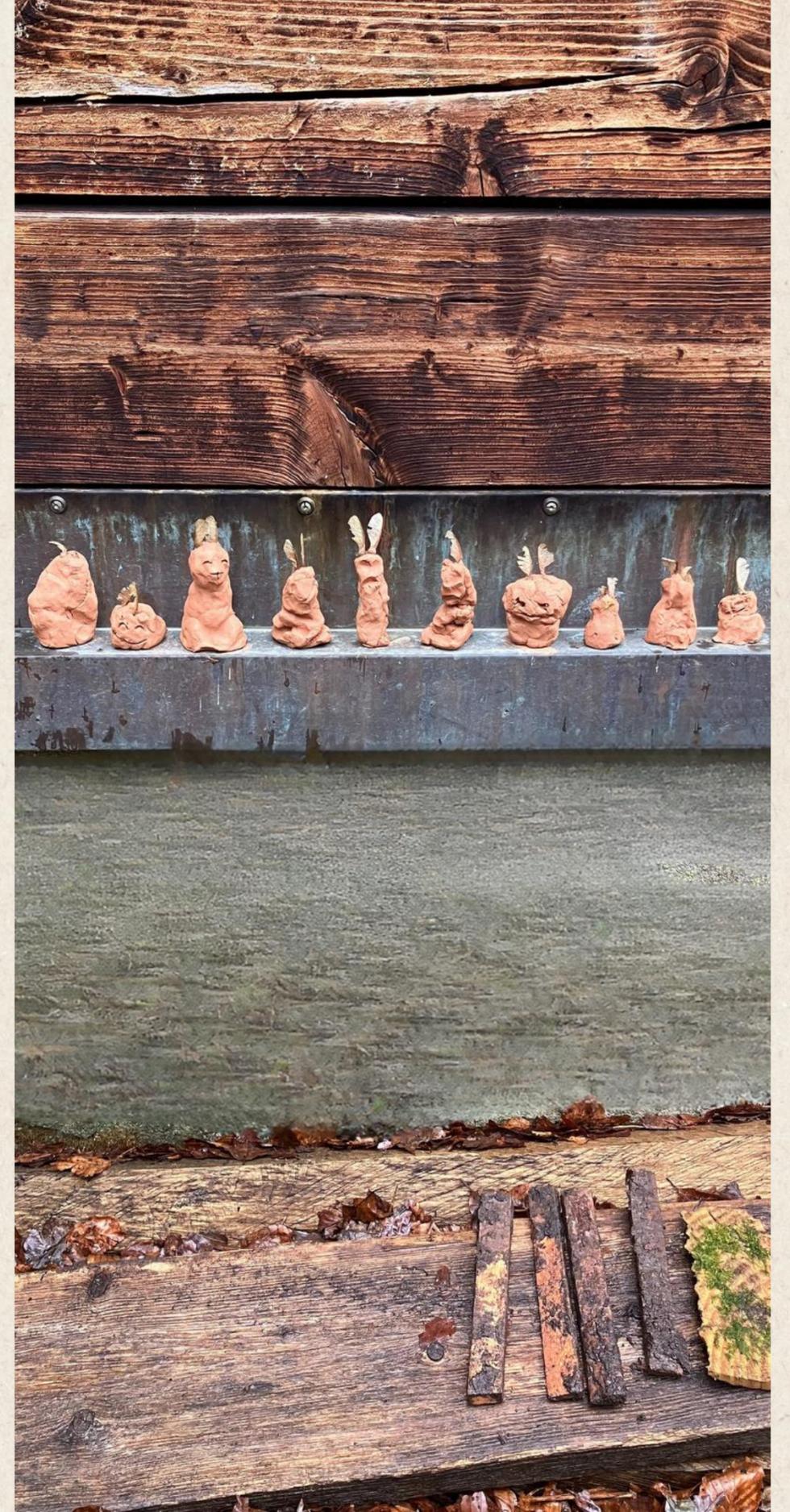
Le projet

- Horaires : 7h30 - 18h30
- Subventionné par le Réseau-L
- 1 à 2 jours par enfant, 20 enfants/jour maximum
- 5 semaines de temps de familiarisation
- Coût de la prestation: inclus dans le contrat de base
- Lieu d'accueil : Montolivet 19a ou Riponne (devant la Poste)
- Trajet à la forêt : métro et bus suivi d'une marche
- Bois-Clos : cabane scout, canapé forestier, toilettes sèches
- Repas : repas chauds livrés par un traiteur
- Siestes : à l'extérieur, sous le paravent de la cabane



Les bénéfices du plein-air

 La recherche scientifique révèle de nombreux effets positifs sur le développement physique, psychique et social des enfants, sur l'efficacité des apprentissages, sur l'acquisition des compétences et de valeurs essentielles à la vie collective et à l'épanouissement personnel.

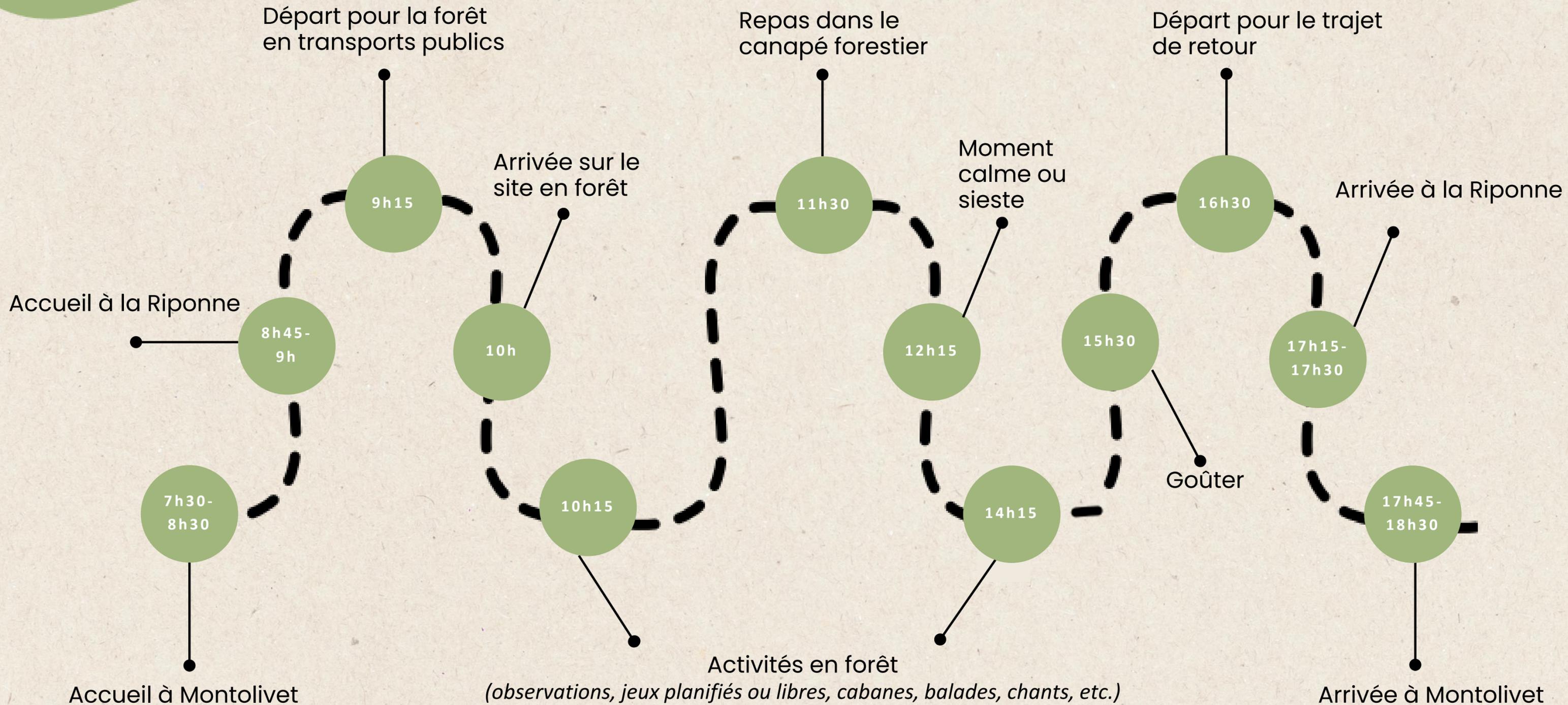


Les bénéfices du plein-air

Le contact avec la nature...

-  Renforce le système immunitaire et prévient chutes, allergies, myopie
-  Stimule les capacités motrices
-  Améliore le bien-être, absorbe les effets des événements négatifs de la vie
-  Améliore l'estime de soi, la conscience de soi et la confiance en soi
-  Stimule la créativité, l'autonomie, l'auto-discipline, la concentration
-  Permet un apprentissage global, riche de sens et motivant
-  Contribue à un mode de vie durable

Une journée-type



Habillement et matériel

-  Environnement humide et plus froid qu'en ville (2 à 4 degrés de différence)
-  Matériel demandé :
 -  Sac à dos (confortable, s'accrochant devant)
 -  Une gourde avec de l'eau (tisane en hiver, pas de boissons sucrées dans les gourdes)
 -  Rechange : culottes, chaussettes, pantalon
-  Le nom de l'enfant doit être inscrit sur tous les habits et le matériel (sac, gourde)
-  Vêtements adaptés pour la forêt
-  Bras et jambes toujours couverts, chaussettes sur le pantalon
-  Equipement en fonction de la météo
-  En été, mettre de la crème solaire et de l'anti-tique avant de rejoindre le groupe

« Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements! »

Maladies et blessures

-  Un enfant malade ou blessé ne peut pas être accueilli au CVF
-  En cas d'accident ou de maladie au CVF, les parents sont contactés et viennent chercher leur enfant au plus vite. Les parents doivent être atteignables en cas d'urgence
- Médicaments / allergies / besoins spécifiques: à discuter avec la direction
-  Régimes spéciaux: acceptés uniquement s'ils sont prescrits pour des raisons médicales et compatibles avec l'accueil en forêt
-  Tiques: appliquer un répulsif sur les extrémités du corps de son enfant le matin, habits couvrant le corps, et ausculter l'enfant chaque soir

Règles de sécurité

-  L'enfant doit toujours voir un adulte
-  L'enfant doit revenir au point de rassemblement en entendant le son donné (instrument musical, chanson, appeau)
-  Les baies, fruits, champignons et animaux morts sont faits pour être regardés et découverts avec curiosité, sans être touchés ni goûtés
-  La pointe des bâtons est toujours tournée vers le sol
-  L'enfant porte en tout temps un brassard indiquant le nom de l'institution ainsi que les numéros de téléphone d'Air des Bois

Collaboration CVF – IPE – Parents

-  En cas de besoin, des échanges pourront avoir lieu entre les équipes éducatives ou les directions au sujet d'un enfant. Les parents en seront informés en amont.
-  La collaboration entre le CVF et les parents est primordiale dans l'accueil de l'enfant.
-  Les parents communiquent toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge de leur enfant au CVF (changements d'adresse, absences, difficultés particulières)
-  En cas de désaccords ou de difficultés, la médiation sera privilégiée dans un cadre favorisant l'écoute, la bienveillance et la recherche de solutions.
-  **Vacances des institutions, vérifier la concordance, à défaut demander un dépannage**

Rappel des points importants

-  5 semaines de temps de familiarisation
-  1er jour de familiarisation, l'enfant est accompagné par l'un de ses parents, du matin jusqu'au moment du repas
-  Les demandes de changement de jour ou de dépannage ne sont pas acceptées, sauf en cas de contraintes liées aux vacances
-  Résiliation : aucune garantie de retrouver une place en IPE après la validation du contrat
-  En cas d'alerte, le personnel du CVF, évalue la possibilité de maintenir la sortie en forêt. En cas de danger, un repli est prévu au site de Montolivet, sans impact pour les familles.
-  Jours de fréquentation désirés: nous ferons de notre mieux en fonction de nos possibilités et des contraintes existantes

Rappel des points importants

Processus d'inscription

-  D'ici au 20 mai, inscription au moyen du formulaire transmis au sein de l'IPE principal de votre enfant (doit parvenir à la direction d'Air des Bois par la direction des IPE)
-  Au plus tard pour le 13 juin, finalisation des inscriptions, retour de la direction du CVF aux directions IPE pour l'attribution des places
-  Lecture du règlement et signature de la dernière page
-  Avec sa signature du règlement, le parent confirme l'avoir lu, compris et approuvé



Association Air des Bois
Centre de vie en forêt

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

LE PROJET CONTINUE D'ÉVOLUER, ET NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE
POUVOIR L'ENRICHIR ENSEMBLE GRÂCE À VOS RETOURS
CONSTRUCTIFS

